

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du :** 15/12/2022

**Date de convocation :** 09/12/2022

**Nombre de Conseillers municipaux en exercice :** 15

**Président :** Philippe BONNIER, Maire

**Secrétaire élue :** Adeline DURAND

**Étaient présents :** Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Delphine CHILLET, Bernadette MARTIN, , Guillaume SOUBEYRAND, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE

**Étaient excusés :** Aurélie CARTERON, Pierre Emmanuel GRANGE

\*\*\*\*\*

### N° 02.12.22

**OBJET : Attribution de marchés – groupement de commande – prestation de service d'assurances pour les années 2023-2026.**

Pour rappel la Commune a approuvé par délibération du 9 Décembre 2021 la convention constitutive de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés d'assurances. L'objectif étant une mutualisation des moyens entre la CCMDL et les communes du territoire.

Suite au recrutement d'un AMO, le cabinet SIGMARISK, une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée le 30 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 23 septembre 2022.

Le marché est prévu pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'approbation des candidatures et l'ouverture des offres ont eu lieu lors de la CAO du 11 octobre 2022 et celle-ci s'est prononcée, conformément à l'article 10 de la convention de groupement de commande, sur l'attribution du marché à l'assureur ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation (valeur technique : étendue des garanties et services supplémentaires – absence de réserves mineures ; prix).

Aussi, la CAO a décidé d'attribuer le marché comme suit :

	Attributaire	Montant /an pour la Commune
Lot 1 : Dommages aux biens	Lot déclaré infructueux – une seule offre dont le montant dépasse les crédits budgétaires alloués	
Lot 2 : Responsabilité civile	SMACL	1 086.86€
Lot 3 : Protection juridique	2C CFDP	459.39 €
Lot 4 : Flotte auto	Groupama – solution de base Franchise Niveau 2 +PSE	1 940.36 €

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer et à l'autoriser à signer le marché à intervenir

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu la convention constitutive de groupement de commande**  
**Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet SIGMARISK**  
**Vu le procès-verbal de la CAO**  
**Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité des membres présents,**

**1° - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés d'assurances à intervenir comme susmentionnées

**2° - DIT** que les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget prévisionnel 2023

**3° - CHARGE** Monsieur le Maire et Madame de Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
**Adeline DURAND**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Philippe BONNIER**

